

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX**

**SEANCE du 02/07/2012**

L'an deux mille douze,  
Le deux juillet, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 26 juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	1
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART J.Claude, MM. GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT J.Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, MM. PIERRARD Didier, Mme WINISDOERFFER Inè, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. PETRICIG J.Michel, M. EL KHIDER Mustapha, M. DOUBLET Francis

**Pouvoirs** : Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

Le présent acte a été affiché le : 5 juillet 2012

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DU SYNDICAT  
HYDRAULIQUE DU PERTHOIS**

**N° 12/60**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 5211-6 à 8 du Code général des collectivités territoriales précise :

- que l'organe délibérant administrant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres.
- que ces délégués sont élus au scrutin secret à la majoritaire absolue :
  - parmi les membres du conseil municipal pour les délégués dans les EPCI à fiscalité propre,
  - parmi des citoyens réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal pour les délégués dans un syndicat .
- qu'après le renouvellement général des conseils municipaux l'organe délibérant de l'EPCI se réunit au plus tard le vendredi de la 4<sup>ème</sup> semaine qui suit l'élection des maires,

Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des représentants de la commune auprès du :

**Syndicat Hydraulique du Perthois :**  
**DEUX délégués**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur du papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

***Premier tour de scrutin :***

Nombre de bulletins :	15
Bulletins nuls à déduire	
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	09

**Ont obtenu : DIX NEUF VOIX (19)**

FRERSON Alain  
SERGENT Jean Marie

Ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

FRERSON Alain  
SERGENT Jean Marie

Fait à Pargny sur Saulx,  
Le Maire,  
Denise GUERIN